

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 14 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le 14 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : M. Christophe MORELLEC, Mme Julie DENMAT, M. Tangi RUBIN, M. Louis LE RUE, Mme Maryline ROUCOULET, Mme Magali MARY, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Procuration : Mme Marianne RICHARD, absente, a donné procuration à Mme Joëlle NICOLAS

Secrétaire de séance : Mme Joëlle NICOLAS

Date de la convocation : le 7 septembre 2015 Date d'affichage : le 23 septembre 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Ordre du jour : 1) Aménagement d'une aire de service pour camping-cars,
2) fonds de concours Investissement Lannion Trégor Communauté,
3) Information Fondation du Patrimoine (Souscription),
4) Voirie 2016,
5) Choix de l'architecte pour l'aménagement de préaux à l'école et la salle,
6) Tarif Restaurant Scolaire,
7) Contrat Groupe Assurance Statutaire avec le CDG22,
8) Rapport Assainissement collectif 2014,
9) Décisions modificatives Fonctionnement et Investissement,
10) Information Inhumation Mme Louise de Quengo,
11) Information dates à noter,

Questions ajoutées en début de séance :

12) Autorisation demande Agenda Programmé Accessibilité,
13) Téléphonie mobile des services techniques,
14) Evolution des travaux de fibres optiques,
15) Test d'aménagement de la circulation du bourg.

Monsieur le Maire souhaite avant la première question informer les Conseillers qu'une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Lannion pour le vol avec effraction qui s'est produit à l'école. Du matériel informatique a été volé et une déclaration auprès de notre assureur a été déposée. Deux maisons de particuliers ont été visitées récemment. Aussi, les gendarmes ont indiqués que des rondes seraient réalisées plus fréquemment.

Question n° 01 : Délibération n°20150914-01 : Aménagement d'une aire de service pour camping-car

Référence Nomenclature : DE 3.6

Monsieur René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux des différents accords obtenus pour l'aménagement de l'aire de service de camping-car. De ce fait, plusieurs devis ont été demandés, nous avons reçus deux propositions de prix, à savoir :

- Air service de Concarneau pour un coût de 6 087,76 HT soit 7 305,31 euros TTC
- Trigano de Mamers pour un cout de 5 254,45 HT soit 6 305,34 euros TTC.

Les modèles proposés comportent des caractéristiques techniques identiques permettant la vidange des eaux grises (cuisine et salle d'eau) et les eaux noires (WC) et de faire le plein d'eau. Elles permettent aussi une recharge en électricité de courte durée. Chaque borne est équipée d'un monnayeur à jeton. Chaque devis inclus les panneaux de signalisations et des jetons à vendre. Pour Air Service, il offre un sachet de jeton en plus. Pour Trigano, il offre un panneau d'une valeur de 179,00 euros HT.

La valeur de chaque jeton sera étudiée en fonction des tarifs déjà pratiqués dans le secteur. L'implantation des panneaux de signalisation sera vue par la commission voirie.

Une demande d'inscription sur les sites référencés des camping-cars sera réalisée.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 12 Pour et 3 Abstentions,

CHOISIT le devis proposé par l'Entreprise TRIGANO de Mamers au prix de 6 305,34 euros TTC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté.

IMPUTE la dépense au compte 2158 opération 211 du budget commune 2015.

TRANSFERT la somme de 7000 euros prévue au compte 2313 vers le compte 2158 du même budget :

Compte 2128 op 211	Aménagement	+ 7000,00 euros
Compte 2313 op 211	Aménagement	- 7000,00 euros

Question n° 02 : Délibération n°20150914-02 : Fond de Concours Investissement 2015 avec Lannion Trégor Communauté

Référence Nomenclature : DE

Mme Marie-Yvonne LE MOAL présente aux Conseillers Municipaux les dépenses envisagées pour imputer le Fonds de Concours Investissement de Lannion Trégor Communauté pour l'exercice 2015.

Le fond de concours est de 60 % maximum par opération. Il peut être en complément d'une subvention déjà accordée par Lannion Trégor Communauté.

Les dépenses éligibles doivent être réalisées et terminées en 2015. De ce fait même celles réalisées en début d'année peuvent être prises en compte.

Le tableau ci-dessous regroupe les dépenses éligibles :

Libellé	Montant <input checked="" type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC
– Dépenses d'investissement :	
- Travaux Toiture Salle des Fêtes (Entreprise DRONIOU)	1 657,60 €
- Achat Décors de Noël (DECOLUM)	854,00 €
- Acquisition Débroussailleuse (MS Equipement)	890,42 €
- Acquisition RABOT (CMB)	247,17 €
- Acquisition Ponceuse (CMB)	79,00 €
- Acquisition Groupe Electrogène (LTM 22)	666,47 €
- Acquisition Scie à Onglet (CMB)	407,67 €
- Acquisition Benne 3 points (Alexandre)	405,00 €
- Acquisition Plateau pour Tables Rondes (Cuisine CARADEC)	490,64 €
- Acquisition Mobiliers Bibliothèque Ecole (Ouest Bureau)	834,31 €
- Acquisition Four pour Salle des Anciens (NIVET)	165,00 €
- Acquisition Sono Portative pour la Mairie (SEVENEANT Musique)	1 506,67 €
- Acquisition Bacs pour Fleurissement (Sédi Equipement)	1 456,00 €
- Aménagement Jeux École (jeux et sable) (Altrad et Guéno TP)	2 052,00 € + 1 413,00 €
- Acquisition Bardage pour Salle des Fêtes (Alain LE ROY)	1 848,29 €
- Aménagement Archives Mairie (Ouest Bureau et Point P)	1 964,61 € + 2 320,80 €
- Aménagement Placards Salle des Fêtes (Point P)	948,41 €
- Travaux Peinture Signalisation Routière (Syndicat de Voirie Plestin-Plouaret)	1 830,40 €
- Matériel Informatique Ecole (en cours pour fin 2015)	2 500,00 €

La commune percevra la somme de 14 667 euros par Lannion-Trégor Communauté pour participer au financement des dépenses indiquées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE** la liste des dépenses présentées ci-dessus éligibles au Fonds de Concours Investissement 2015 de Lannion Trégor Communauté,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la demande de Fonds de Concours Investissement 2015.
- IMPUTE** la recette au compte 10228 répartie dans chaque opération du budget commune 2015.

Question n°3 : Fondation du Patrimoine Souscription

Référence Nomenclature n°

Mme Joëlle NICOLAS informe les Conseillers Municipaux de la rencontre à laquelle elle a participé avec l'Association Tonquédec Hier et Aujourd'hui et la Fondation du Patrimoine dans le but de comprendre et d'envisager la mise en place d'une souscription pour financer les travaux de l'Eglise.

Le principe proposé est de signer une convention entre l'Association et la Fondation, car la commune ne peut pas. Ensuite, l'association pourra faire des animations afin de récolter des dons qui peuvent donner droit à des dégrèvements d'impôt (66% pour les personnes imposables). La Fondation fournira des documents expliquant le principe, l'action, les modalités et l'histoire de la Fondation (environ 3000 exemplaires). En échange, il demande un planning des animations pour communiquer sur le bienfondé des souscriptions. L'Association va se rendre sur les communes ayant déjà fait appel à ce principe de financement et les actions qui ont été menées.

Mme NICOLAS remercie l'Association pour la signature de la convention et souhaite étendre la participation aux animations aux autres associations de la commune.

Question n°4 : Programme Voirie 2016

Référence Nomenclature n°

Monsieur Patrick LE BONNIEC informe les Conseillers Municipaux des commandes effectuées par la commune pour la sécurité routière :

- A la demande des habitants de la Résidence de Kergroaham, il a été commandé deux panneaux « Danger Ralentir Enfants » (dans le même principe que ceux du lieu-dit Kerjean) pour être installés au niveau du lieu-dit Kergroaham et de la résidence de Kergroaham afin de faire ralentir les véhicules circulant sur l'axe permettant de rejoindre Pont Guen depuis la route de Cavan. Les deux panneaux ont été réalisés par l'entreprise PPA et seront installés par les services techniques municipaux. Le coût s'élève à 50 euros HT.

- Après discussions avec le Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret, des aménagements seront étudiés pour améliorer la signalétique des routes :

- au croisement de la route départemental « route du château » et la route de Saint Gildas, un « cédez le passage » sera mis en place, le haricot sera enlevé pour permettre une meilleure circulation des grands véhicules.
- Au croisement de la route départementale « Grande Rue » et de l'entrée du Lotissement Loden Nevez, un « cédez le passage » sera installé pour ceux qui sortent du lotissement avec un marquage au sol délimitant les axes de circulation.
- A Kerjean, un « STOP » sera installé en face du « STOP » existant.

La commission Voirie a étudié les voies à refaire en 2016 sur une base de 40 000 euros : il est donc envisagé le programme suivant :

- Kerhars sur une longueur de 750 ml
- Le Sterven sur une longueur de 350 ml (secteur de Kerdiouret)

L'ensemble est estimé à environ 43 000 euros

Lannion Trégor Communauté pouvant réaliser du bicouche ; la commission souhaite envisager cette action sur les routes où il n'y aurait pas d'exploitation agricole, d'entreprise et/ou de forte circulation.

Concernant les aménagements envisagés sur le secteur de « Kerdouca Huellan » suite à l'accident du motard, le Département envisageait des travaux à la charge de la commune d'un montant estimé à 15 000 euros pour la création d'une nouvelle voie communale. Après discussion, le Département accepte de revoir l'entrée du chemin permettant l'accès à la maison de M. DOYEN en l'élargissant de chaque côté, en élaguant les arbres pour donner plus de

visibilité à ce carrefour et en installant des panneaux d'indication d'un virage. Le coût pour la commune est de fournir les buses permettant l'agrandissement de l'entrée.

Concernant les travaux sur les routes départementales, les travaux de la rue du 19 mars et de la route de Pluzunet seront réalisés semaine 45 et 46.

A ce sujet, les travaux envisagés pour l'assainissement de la maison de M. et Mme COUTARD sont toujours en négociation. Si ceux-ci ne sont pas réalisés avant les travaux de voirie. Il ne sera pas demandé de report des travaux de voirie.

L'abri de bus au niveau du Temps des cerises sera retiré car considéré dangereux.

Le service transports scolaire sera contacté pour connaître les modalités des ramassages des lycéens et collégiens durant les travaux de la RD 31.

Question n°5 : Délibération n°20150914-03 : Choix de l'architecte pour les aménagements des préaux de l'école et de la salle des fêtes

Référence Nomenclature n°

Monsieur Tangi RUBIN informe les Conseillers Municipaux des demandes de prix pour la création de 3 préaux, deux à l'école (intérieur de la cour et extérieur) et un à l'entrée de la salle des fêtes. Quatre architectes ont été contactés, avec deux possibilités ;

- la première proposition incluant tous les documents pour la conception (ESQ), pour le dépôt des demandes de permis de construire (AVP) et pour la consultation des entreprises (PRO DCE),
- la deuxième comprenant l'ESQ, l'AVP et les plans, la commune se chargeant du CCTP,

Nom	Proposition 1	Proposition 2
Gilbert PETIBON	6 550 € HT	4 800 € HT
Blandine HOUSSAIS	6 420 € HT	5 100 € HT
Isabelle GAVARD	6 400 € HT	5 200 € HT
Charles GEFFROY	3 200 € HT	2 800 € HT

Au vu des offres présentées, il apparaît que la proposition 1 de M. Charles GEFFROY est la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT la proposition 1 déposée par Monsieur Charles GEFFROY de Cavan au prix de 3 200 € HT pour l'ensemble de la procédure demandée,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
IMPUTE la dépense au compte 2031 opération 203 du budget commune 2015.

Question n°6 : Délibération n°20150914-04 Tarif Restaurant Scolaire 2015

Référence Nomenclature n°

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la proposition de revoir le tarif des repas des enfants au restaurant scolaire à partir de septembre 2015. Après étude des coûts de fabrication des repas et des prix des repas dans les communes limitrophes, il est proposé aux conseillers municipaux de facturer à 2,10 euros le repas par enfant au lieu des 2,00 euros actuel. Le coût de fabrication est étudié par le personnel de cantine (Carole ou Hervé) pour rester dans le budget autorisé sur l'année mais les prix des matières premières n'arrêtant pas d'augmenter

les commandes sont ajustées pour respecter le budget. Aussi, cette petite augmentation permettra une légère marge sachant que le reste du service est intégralement pris en charge par la commune (edf, eau, personnel, matériels, mobiliers, ...).

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 13 Pour et 2 Abstentions,

DECIDE d'augmenter le prix du repas des enfants au restaurant scolaire à 2,10 euros à compter du 2 septembre 2015,

Question n°7 : Délibération n°20150914-05 Contrat Groupe Assurance Statutaire avec Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Référence Nomenclature :

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux de l'adhésion de la commune auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, conformément aux textes régissant le statut de ses agents en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986,

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité, les résultats du marché qu'il a passé en vue de souscrire un contrat d'assurance contre les risques statutaires.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif au contrat d'assurance souscrits par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités locales et des établissements territoriaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition de contrat d'assurance statutaire suivante : Assureur CNP Assurance/Courtier SOFCAP pour un contrat d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019. Le régime de contrat est capitalisation. L'adhésion est résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 2 mois.

DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion suivant les modalités suivantes :

- Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques Garantis	Franchise	Taux
Maladie ordinaire	15 jours	6,80 % *
Accident de service/ Maladie Professionnelle	15 jours	
Maternité	Sans franchise	
Longue Maladie	Sans franchise	
Maladie Longue Durée	Sans franchise	
Décès	Sans franchise	
*6,5% de taux de cotisation + 0.30 % de frais de gestion		

- Agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'IRCANTEC

Risques Garantis	Franchises	Taux
------------------	------------	------

Maladie ordinaire	Sans franchise	1,47%*
Accident de service/Maladie Professionnelle	Sans franchise	
Maternité	Sans franchise	
Grave Maladie	Sans franchise	
*1.40% de taux de cotisation + 0,07% de frais de gestion		

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Question n°8 : Délibération n°20150914-06 Rapport Assainissement Collectif 2014

Référence Nomenclature :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la réception en mairie du rapport 2014 concernant l'Assainissement Collectif émis par la Lyonnaise des Eaux/SUEZ Environnement.

Celui-ci est à votre disposition en mairie pour consultation.

Question n°9 : Délibération n°20150914-07 Décisions Modificatives Fonctionnement et Investissement Budget Commune 2015

Référence Nomenclature :

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des décisions modificatives à prendre concernant le budget Commune 2015 afin d'actualiser les prévisions en fonction des dépenses réelles.

En Fonctionnement :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Anal.	Objet	Montant
D	F	65	6574	001	subvention Except Cavaliers Léguer	105,00
D	F	012	6218	001	AUTRES PERSONNEL EXTERIEUR	11 000,00
Total						11 105,00
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Anal.	Objet	Montant
D	F	022	022	001	DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT	-105,00
D	F	011	611	001	prestation de services	-11 000,00
Total						-11 105,00

En Investissement :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	23	2315	214	complément voiries 2015	6 115,00
D	I	21	2152	91	panneaux miroir	311,59
D	I	21	2135	201	chaudière park lan	4 093,58
D	I	21	21318	156	travaux toiture sdf	1 989,12
D	I	23	2316	190	travaux statues kerivoalan	2 981,45
D	I	23	2316	190	travaux statues st gildas	3 294,25
D	I	21	2184	212	rayonnage archives	2 357,53
D	I	21	2182	180	achat benne	486,00
D	I	21	2121	193	Aménagement plantation enclos église	800,00
Total						22 428,52
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	020	020	214	complément voiries 2015	-6 115,00
D	I	21	2135	91	panneau miroir	-311,59

D	I	21	2184	201	chaudière park lan	-4 093,58
D	I	23	2313	156	travaux toiture sdf	-1 989,12
D	I	23	2313	190	travaux statues kerivoalan	-2 981,45
D	I	23	2313	190	travaux statues st gildas	-3 294,25
D	I	23	2313	212	rayonnage archives	-2 357,53
D	I	21	21578	180	achat benne	-486,00
D	I	23	2313	190	aménagement plantation enclos église	-800,00
Total						-22 428,52

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les décisions modificatives indiquées ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les modifications,

Question n°10 : Information Inhumation Mme Louise de Quengo

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux du choix de la Famille de Quengo de Tonquédec d'inhumer Mme Louise de Quengo au cimetière de la commune.

Cette cérémonie aura lieu Mercredi 23 septembre 2015 à 16h00 à l'Eglise. Elle sera célébrée par l'Evêque de Saint Brieuc. L'établissement Quinquis a été choisi par la famille pour préparer le caveau et la stèle qui ornera l'emplacement de l'inhumation. La famille convit le Conseil et la population au vin d'honneur qui sera servi après la cérémonie.

Une plaque d'information sera mise à l'entrée du cimetière, traduit en 4 langues (français, allemand, anglais et breton).

Monsieur le Maire remercie les Conseillers qui pourront être présent à la cérémonie.

Question n°11 : Dates à noter

Vendredi 18 septembre à 18h00 : Pot de la rentrée des classes dans le préau de l'Ecole,
Samedi 19 et Dimanche 20 septembre : Journée du Patrimoine : l'Eglise et les chapelles seront ouvertes ainsi que le château,

Mercredi 23 septembre à 16h00 : inhumation de Mme Louise de Quengo

Vendredi 25 et samedi 26 septembre : Rallye des Entreprises

Vendredi 2 octobre à 18h00 : Remise des prix du fleurissement 2015 à la salle des fêtes

Samedi 3 octobre à 21h00 : Fest Noz du Comité des Fêtes

Au prochain Conseil, le planning des élections régionales des 6 et 13 décembre sera étudié

Question n°12 : Délibération n°20150914-08 Agenda programmé d'Accessibilité

Référence nomenclature : DE

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux de l'obligation de déposer un agenda programmé d'accessibilité pour les établissements recevant du public avant le 27 septembre 2015.

Cet agenda doit indiquer les bâtiments référencés recevant du public, les travaux envisagés, les coûts estimés de réalisation et les délais de mise aux normes. Le programme peut être présenté sur 3 ans. Sur la base du diagnostic réalisé en juin 2014, il sera présenté un agenda correspondant au schéma directeur de cette étude concernant les bâtiments de la Mairie, l'Ecole, la Salle des Fêtes et l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE l'agenda programmé d'accessibilité proposé,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer les documents correspondants.

Question n°13 : Délibération n°20150914-09 Téléphone portable des services techniques

Référence Nomenclature : DE

M. René AUFFRET informe les Conseillers Municipaux des problèmes téléphoniques concernant les agents des services techniques. Actuellement, il y a un abonnement d'une heure bloquée pour un coût de 22,68 euros TTC mensuel. Il est proposé aux Conseillers Municipaux d'arrêter cet abonnement et de souscrire 3 abonnements auprès de FREE à 2 euros par mois sans engagement pour 2 heures d'appel et SMS/MMS illimité ainsi que l'achat de 3 téléphones adaptés aux conditions des services techniques (anti-choc, anti-poussières, anti-pluie) au prix de 9 euros TTC le téléphone.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants au changement de fournisseur de téléphonie mobile pour les services techniques.

Question n°14 : Evolution de la Fibre sur la commune

Référence Nomenclature :

A la demande de Mme Florence STRUILLOU, Monsieur le Maire indique les évolutions des aménagements de la fibre sur la commune. Les travaux d'étude des aménagements des armoires et des nombres de raccordements ont été finalisés par l'Entreprise CIRCET. Deux nouvelles armoires vont être installées l'une à côté de chez Mme Soizic LE GAC et l'autre au pignon du mur de chez M. Gilles CONNAN.

Question n°15 : Test grandeur nature des aménagements de circulation de la place de l'Eglise

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les 3 tests d'aménagement qui vont être mis en place de septembre à novembre de cette année. Un questionnaire sera ensuite distribué à la population pour un retour début décembre. Monsieur le Maire remercie les services de la DDTM pour le gros coup de main fourni lors des aménagements des tests. Une rencontre aura lieu le 28 septembre pour préparer le scénario n°2 du mois d'octobre.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h30.